

Sylvie & Thierry Canuet

Production laitière Bio

SYLVIE ET THIERRY CANUET
STRUCTURE INDIVIDUELLE
MONTPINCHON | COUTANCAIS

L'EXPLOITATION JUSQU'EN 2019

- 1 UTH installée et 1 conjoint collaborateur
- SAU de 42 ha (tout herbe)
- Référence laitière : 196 000 L
- Mode de commercialisation : Lait : Lactalis | Viande : UNEBIO
- 32 VL normande et Prim'Holstein + 30 génisses
- Boeufs normands
- Sols légers et séchants
- Conversion bio : 1999



OBJECTIFS

- Produire du lait et de la viande uniquement à l'herbe.
- Vivre de son travail.
- Travailler dans des conditions agréables.

ATOUTS	CONTRAINTES
<ul style="list-style-type: none"> • Ferme bio fonctionnelle et efficace économiquement • 1 bloc groupé de 22 ha autour des bâtiments 	<ul style="list-style-type: none"> • Avec l'agrandissement des fermes et la diminution du nombre de fermes, l'entraide diminue

ENGAGEMENT LOCAL

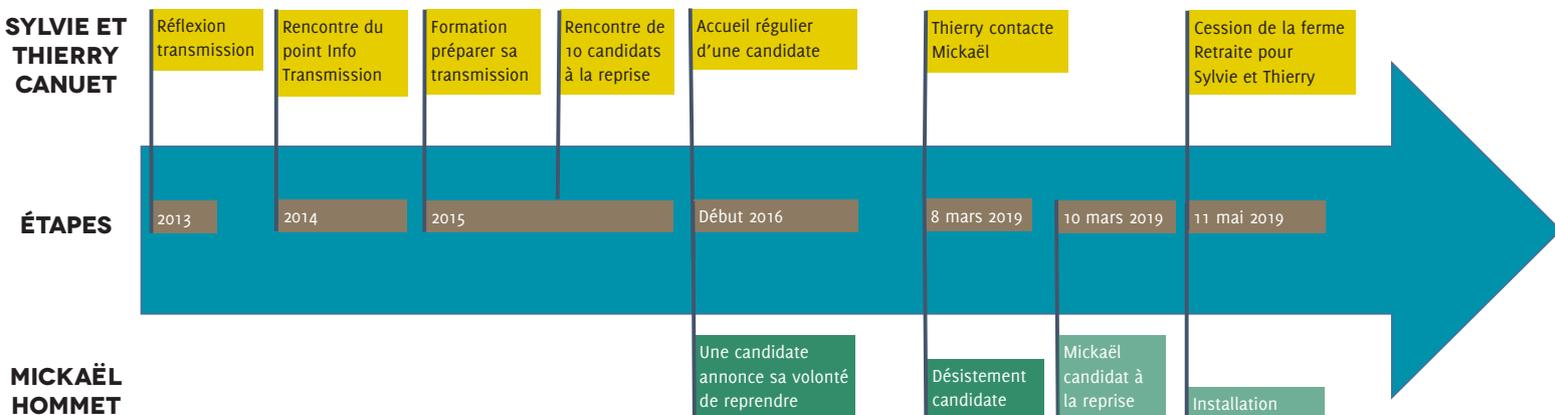
- 1995-2014 | Sylvie est membre du Conseil Municipal, puis adjointe au Maire.

TYPE TRANSMISSION :

- ▶ Transmission HCF (hors cadre familial)
- ▶ Reprise d'une structure individuelle en couple par un agriculteur en individuel

Cession de l'exploitation : 11 mai 2019

CHRONOLOGIE TRANSMISSION | SYLVIE & THIERRY CANUET



OBJECTIFS DE TRANSMISSION

- Installer un jeune
- Pérenniser la structure
- Transmettre la bio et la production à l'herbe : démarche au niveau de la ferme depuis 30 ans

DÉROULEMENT DE LA TRANSMISSION

- 2013 | Début de la réflexion sur la transmission.
- 2014 | Rencontre du point info transmission (PIT). Ferme jugée non viable donc non transmissible par la Chambre d'Agriculture. Pas d'inscription au Répertoire Départ Installation (RDI).
- 2015 | Participation à la formation « Transmettre ma ferme en bio » avec Bio en Normandie. Une dizaine de candidats sont venus via le voisinage et le PIT.
- Thierry contacte le notaire et un prestataire pour estimer la ferme et le matériel.
- 2016 | 1 candidate sérieuse est venue régulièrement sur la ferme pendant 3 ans. Elle annonce son intention de reprendre la ferme pour une installation en avril 2019.
- Mars 2019 | La candidate fait défection à la suite du refus de la banque.
- 8 mars 2019 | Thierry recontacte Mickaël HOMMET, un ancien candidat. Salarié au service espaces verts dans une commune, passionné par l'élevage.
- 11 mai 2019 | Cession de la ferme. Sylvie (61 ans) et Thierry (66 ans) font valoir leurs droits à la retraite.
- Installation de Mickaël en production de lait bio et engraissement de porcs.
- Juin 2020 | Mickaël achète 5 ha sur lesquels sont situés les bâtiments.

En résumé

- Le parcours de transmission a duré 5 à 6 ans depuis le début de la réflexion et des démarches effectives.
- Transmission en dehors du cadre habituel : les cédants « font la banque ».
- Transmission au repreneur très rapide : en 2 mois.
- Départ de deux agriculteurs (en couple), installation d'un agriculteur.
- Satisfaction d'avoir réussi à transmettre la ferme à un jeune motivé malgré le jugement « non viable » du service transmission de la Chambre d'Agriculture.
- Bilan positif de la transmission.

BILAN POSITIF POUR SYLVIE & THIERRY CANUET

« *Le désistement de la candidate à la veille de la reprise a été un coup dur, d'autant que le courant passait bien avec elle. Mais, nous sommes contents d'avoir trouvé Mickaël, un passionné d'élevage prêt à foncer pour s'installer. La continuité de la ferme est une réussite. Pour nous, il était essentiel que cette structure perdure. C'est pourquoi nous avons décidé de soutenir l'installation de Mickaël en 'faisant la banque'.* » »

OUTILS À TRANSMETTRE

- Vente du corps de ferme, bâtiment, cheptel :
- Bâtiments anciens mais entretenus : 15 000 €
 - Matériel : 15 000 €
 - Salle de traite (2x4) laissée gracieusement
 - Cheptel vif et mort : 10 000 €
 - Stocks : 0 €
 - Pas de valorisation des DPB.
- Reprise chiffrée à 40 000 €.
- Les cédants font la banque : 66 mensualités de 600 € et la dernière de 400 €
- Installation non aidée.

Foncier à louer :

- Thierry propriétaire de 6,5 ha.
- Thierry et sa soeur sont propriétaires de 35,5 ha en indivision.
- Sylvie et Thierry restent dans leur maison située à 400 m de la ferme.

Poursuite des contrats :

- Laiterie
- UNEBIO

PROJET DU CÉDANT

- Volonté de couper avec l'agriculture.
- Sortir, randonner.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Rédaction d'un compromis avec le notaire.
Signature d'une reconnaissance de dette - acte authentique - chez le notaire.

